2019

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

SIRTOMRA
Mairie Annexe – 6 rue Félix Desnoyers – 45170 NEUVILLE AUX BOIS
Tel : 02 38 91 58 95 – Fax : 02 77 27 65 48
sirtomra@wanadoo.fr – www.sirtomra.fr

Rapport établi conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier
et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000
Rapport à la disposition du public à Neuville aux Bois (45170) - Mairie annexe
Rédigé par Mme Céline COUTANT
Présenté en comité syndical du 8 septembre 2020 par M. Jean-Louis RICHARD, Président

Table des matières

I – PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY ..... page 2 à 4

I.1 – *Périmètre de la collectivité*
I.2 – *Représentants de la collectivité*
I.3 – *Compétences exercées par la collectivité*

II – ORGANISATION DU SERVICE ..... page 5 à 9

II.1 – *Caractéristiques des collectes*
II.2 – *Caractéristiques du réseau de déchetteries*
II.3 – *Tonnages des différents flux collectés*
II.4 – *Evolution des tonnages des déchets collectés*
II.5 – *Flux des déchets/Modes de traitement*
II.6 – *Modes de valorisation*
II.7 – *Installations de traitement et localisation du syndicat de traitement*
II.8 – *Erreurs de tri*

III – COUT DU SERVICE ..... page 10 à 11

III.1 – *Principales prestations rémunérées à des entreprises*
III.2 – *Principaux investissements réalisés par le SIRTOMRA*
III.3 – *Participation au syndicat de traitement (BGV)*
III.4 – *Indicateurs économiques*
III.5 – *Coût de la TEOM*

IV – COMMUNICATION ..... page 12 à 13

IV.1 – *Le public scolaire, le grand public*
IV.2 – *Les visites de Bégéval*

V – MESURES DE PREVENTION ..... page 14

V.1 – *Mesures de prévention / risques sur la santé*
V.2 – *Mesures de réduction des déchets (quantité et nocivité)*

VI – TABLEAU DE BORD DE SYNTHESE ..... page 15

VI.1 – *Caractéristiques du syndicat de collecte*
VI.2 – *Indicateurs techniques sur les opérations de collecte*
VI.3 – *Indicateurs économiques*

I – PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY

I.1 - Périmètre de la collectivité

Crée le 20 décembre 1971, le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Artenay est composé de 40 communes appartenant à 3 communautés de communes.
La population desservie est de 28 089* habitants, en croissance, répartis sur 12 693** foyers.
Le territoire couvre 719 Km². Le contexte est semi-rural à rural, avec une densité de 39.06 habitants au Km².
*Insee 2017 - ** Insee 2016

TERRITOIRE

- ✓ 40 communes dont 26 dans le Loiret et 14 dans l'Eure et Loir
- ✓ 3 communautés de communes
- ✓ 28 089 habitants

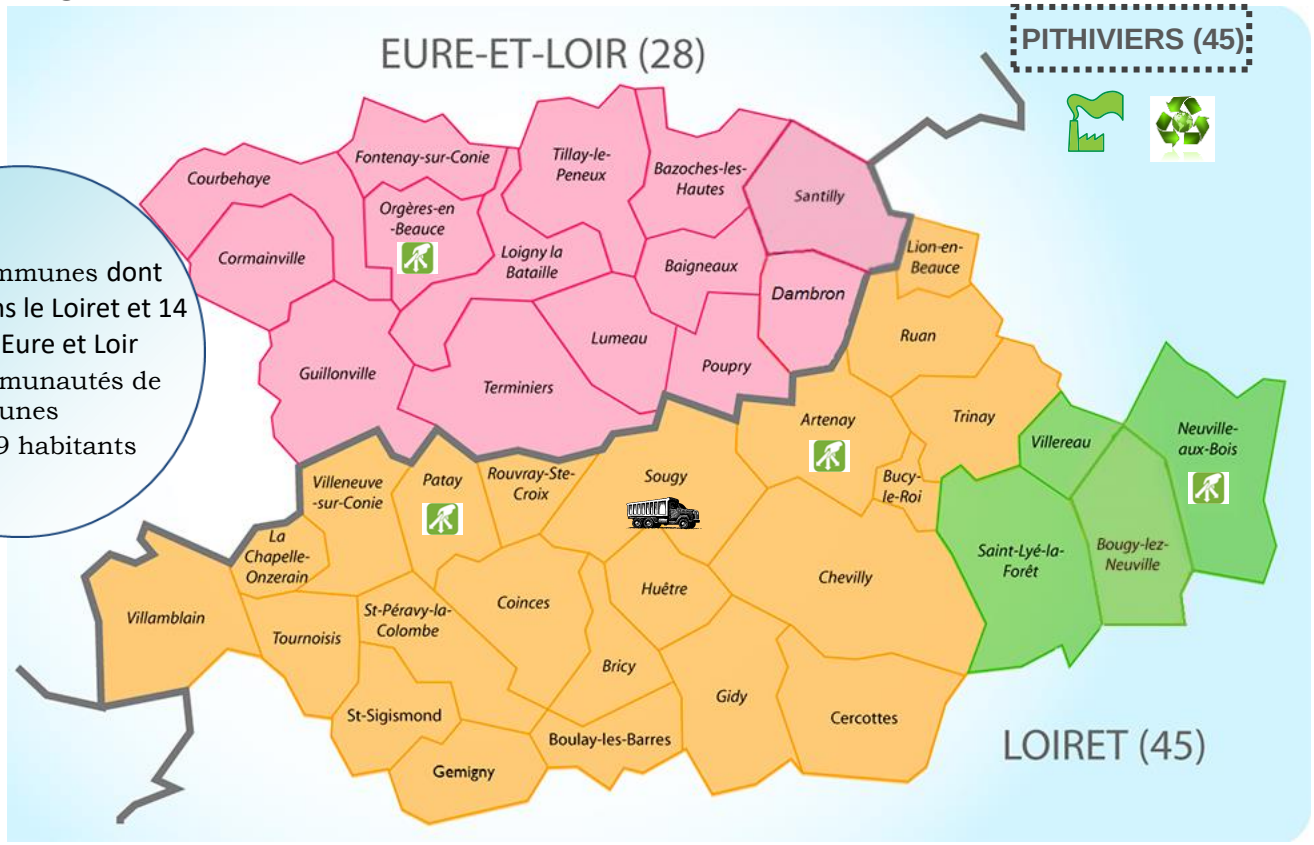

Déchetteries

Ancien quai de transfert

Les déchetteries et le quai de transfert (fermé en 2007) sont la propriété du SIRTOMRA.

Centre de Valorisation Energétique (CVE)

Centre de Valorisation Matière (CVM)

Le CVE et le CVM sont la propriété de Beauce Gâtinais Valorisation.

GROUPEMENT DE COMMUNES		Nombre de communes	Nombre d'habitants
Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine	(CCBL)	22	16 803
Communauté de Communes de la Forêt	(CCF)	4	6 514
Communauté de Communes Cœur de Beauce	(CCCB)	14	4 772
TOTAL		40	28 089

I – PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY

I.2 - Représentants de la collectivité

Comité syndical

Les communautés de communes sont représentées par un nombre de délégués équivalent à deux titulaires et deux suppléants par commune membre (voir liste au dos du rapport).
Le comité syndical règle par ses délibérations notamment :

- le vote du budget,
- l'institution et la fixation du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères demandé aux communautés de communes membres,
- l'approbation du compte administratif,
- les dispositions à caractère budgétaire prises par le syndicat,
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- la délégation de la gestion d'un service public.

Bureau syndical

Le comité syndical élit en son sein le président, le bureau et quatre vice-présidents.

Président	**M. Richard Jean-Louis**	**Villereau**	**CCF**
Vice-Président(e)s	Mme Michelle Sevestre	Patay	CCBL
	M. Pascal Gudin	Artenay	CCBL
	M. Marcel Peigné	Bazoches-les-Hautes	CCCB
	M. Jean-Paul Lachaume	Santilly	CCCB
Membres	Mme Isabelle Rozier	Patay	CCBL
	Mme Nicole Beaud'huy	St-Lyé-la-Forêt	CCF
	M. Dominique Aubert	Bricy	CCBL
	M. Bernard Texier	Chevilly	CCBL
	M. Patrick Albert	Neuville-aux-Bois	CCF
	M. Frédéric Legourd	Orgères-en-Beauce	CCCB
	M. David Ruffelaere	Villamblain	CCBL

Délégués à BGV

BGV est le syndicat de traitement auquel le SIRTOMRA a délégué sa compétence traitement (valorisation/élimination des ordures ménagères et tri de la collecte sélective)

CCF	M. RICHARD Jean-Louis	Villereau
CCCB	M. LACHAUME Jean-Paul	Santilly
CCBL	M. GUDIN Pascal	Artenay
CCBL	Mme SOUBIEUX Annie	Artenay
CCCB	M. PEIGNE Marcel	Bazoches-les-Hautes
CCBL	M. JOLLIET Hubert	Chevilly
CCF	M. ALBERT Patrick	Neuville-aux-Bois
CCBL	Mme SEVESTRE Michelle	Patay
CCF	Mme BEAUD'HUY Nicole	Saint-Lyé-la-Forêt

Le personnel du SIRTOMRA

Mme Céline COUTANT, Responsable du syndicat
Mme Marion THIERRY, Ambassadrice du tri, chargée de communication

I.3 - Compétences exercées par la collectivité

Le SIRTOMRA assure, via des marchés publics de services passés avec des entreprises privées :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- La collecte des emballages recyclables (hors verre) et des journaux en porte à porte,
- La collecte du verre en apport volontaire,
- La collecte des TLC (textiles, linge et chaussures) en apport volontaire,
- La gestion des déchetteries.

I – PRESENTATION DU SIRTOM DE LA REGION D'ARTENAY

Bref historique

1971	Création du S.I.R.T.O.M. de la Région d'Artenay pour une politique de modernisation de la gestion des déchets ménagers. Mise en place de colonnes d'apport volontaire pour le verre.
1973	Construction de l'usine de traitement à Sougy pour le broyage des ordures ménagères avant leur mise en décharge sur le même site.
1994	Ouverture de 3 déchetteries dans les communes chefs-lieux de cantons (Artenay, Patay et Neuville aux Bois).
1996	Fermeture de la décharge de Sougy. Equipement d'un quai de transfert pour la compaction des ordures ménagères avant transport pour mise en décharge à Mézières les Cléry.
1999	Mars : ouverture de la 4ème déchetterie à Orgères en Beauce. Décembre : signature du Contrat Programme de Durée Eco-Emballages.
2000	Juillet : démarrage de la collecte sélective. Convention pour le traitement des OMR à Saran. Mise en place de colonnes d'apport volontaire pour les journaux, magazines.
2003	Septembre : avec le SITOMAP (Pithiviers) et le SICTRM de la Vallée du Loing, création du syndicat mixte de traitement des déchets « Beauce Gâtinais Valorisation » (BGV). Le Sirtomra a délégué sa compétence « Traitement » à BGV.
2005	1er janvier : les déchets d'emballages (sauf verre) et journaux-magazines sont triés à Pithiviers. Les ordures ménagères sont toujours incinérées à Saran.
2007	Fermeture du quai de transfert de Sougy au 1er avril. Les bennes partent de l'UTOM de Saran, où un quai de transfert provisoire est installé pour les emballages recyclables.
2008	Au 1er octobre, les ordures ménagères sont incinérées au centre de valorisation énergétique (CVE) de Pithiviers. Au 1er novembre, le point de départ des bennes de collecte est installé à Pithiviers.
2009	Au 1er janvier, collecte des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) en déchetteries (convention OCAD3E/EcoLogic). Au 1er avril, démarrage de la collecte multi-matériaux (emballages hors verre et journaux) en porte à porte.
2010	Réhabilitation des déchetteries de Neuville aux Bois (1er trimestre) et Patay (4è trimestre).
2011	Réhabilitation des déchetteries d'Artenay (1er trimestre) et Orgères en Beauce (4è trimestre).
2013	Au 1er avril nouveau marché de collecte : totalité du territoire en C1. Suppression des colonnes d'apport volontaire pour le papier.
2014	Renouvellement du parc de colonnes à verre début janvier 2014. Conventions avec de nouveaux éco-organismes en déchetterie : Dastri, Eco-DDS, Eco-Mobilier.
2015	1er juillet 2015, 1ère benne éco-mobilier à la déchetterie de Neuville aux Bois, refonte du site internet. Le SIRTOMRA lauréat de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).
2016	Réalisation et distribution d'un nouveau guide de tri subventionnée par TEPCV. Acquisition de matériels pour promouvoir le tri en dehors de la maison. Etude de marché pour l'exploitation des déchetteries.
2017	Nouvelles installations dans les déchetteries : garde-corps sécuritaires pour les quais végétaux, des panneaux signalétiques, des auvents dans 3 déchetteries. 1er juillet 2017, bennes éco-mobilier dans les déchetteries d'Artenay, Patay et Orgères en Beauce.
2018	Adhésion à un Groupement d'Autorités Concédantes avec 6 autres syndicats pour l'exploitation d'un nouveau Centre de Tri à Saran dans la cadre de l'Extension des Consignes de Tri prévue au 01/01/2022.
2019	Négociation avec Quadran pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement de Sougy. Consultation pour le nouveau marché de collecte des déchets en porte à porte et du verre en apport volontaire.

Répartition des compétences

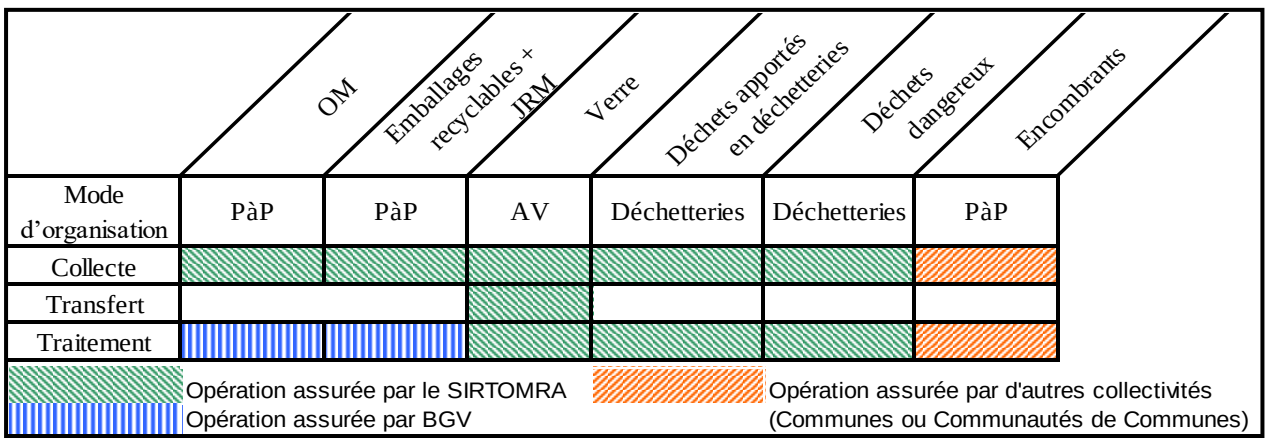

II – ORGANISATION DU SERVICE

II.1 - Caractéristiques des collectes

Collecte en porte à porte (PàP)	Prestataire	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie
OMR	Véolia Soccoim	C1	Variable	100 %
Collecte sélective emballages + JRM	Véolia Soccoim	C1	Bac gris/ couvercle jaune	100 %
Collecte en apport volontaire (AV)	**Prestataire**	**Fréquence de collecte**	**Contenant**	**Densité de dotation**
Collecte sélective verre	Véolia Soccoim	Fonction du taux de remplissage	81 Colonnes	1 colonne / 346 habitants
Collecte du textile	Divers prestataires	Fonction du taux de remplissage	20 Colonnes	1 colonne / 1 404 habitants

II.2 - Caractéristiques du réseau de déchetteries

Nombre de déchetteries	4
Tonnage global entrant (tonnes)	10 038
Maitrise d'ouvrage « bas de quai » & « hauts quai »	SIRTOMRA
Mode d'exploitation « bas de quai » & « hauts quai »	Prestataire Veolia Environnement
Jours d'ouverture	2 à 4 jours/semaine
Nombre de visites 2019	86 604
Accueil déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	oui

- ***Déchetteries***

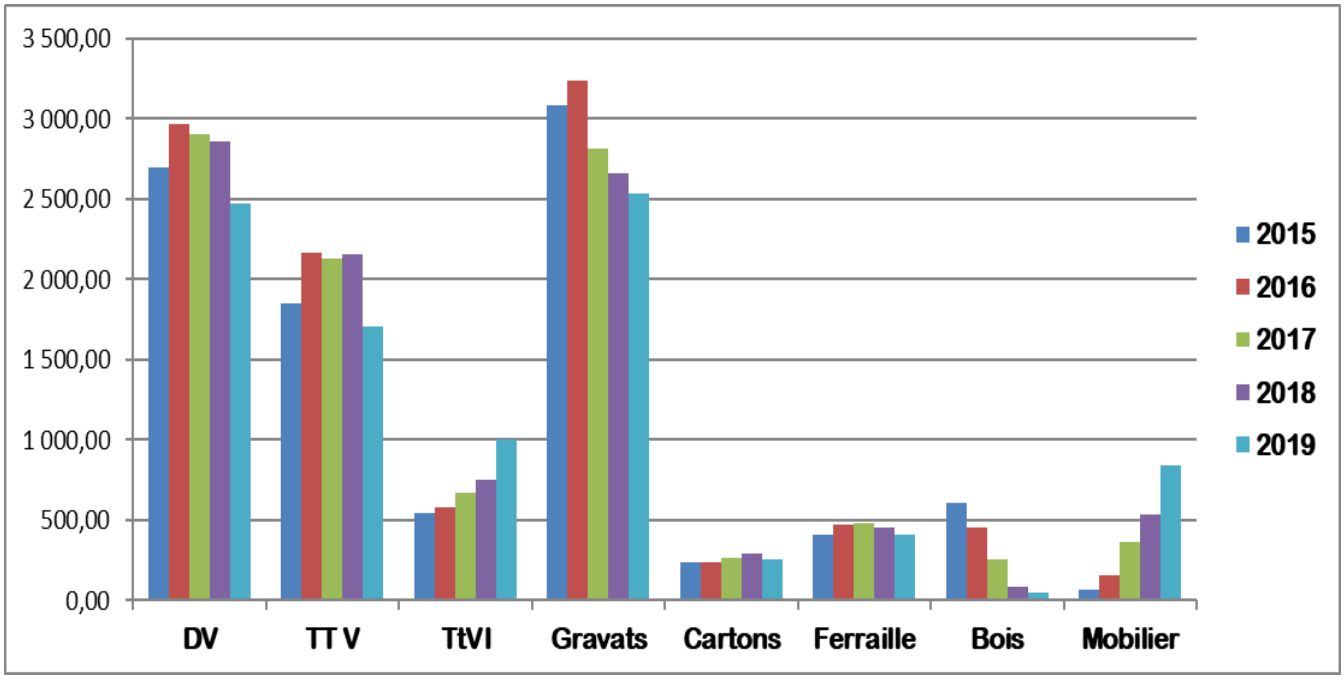

La nette diminution des tonnages bois est liée au remplacement des bennes bois au profit des bennes Eco-mobilier.

II – ORGANISATION DU SERVICE

II.3 - *Tonnages des différents flux collectés*

	2019		2018		2017		2016		2015	
Tonnages de déchets collectés	**Tonnage**	**Kg/hab.**	**Tonnage**	**Kg/hab.**	**Tonnage**	**Kg/hab.**	**Tonnage**	**Kg/hab.**	**Tonnage**	**Kg/hab.**
OMR	**5 240**	**186,54**	5 275	189,89	5 201	187,24	5 174	191,01	5 248	195,39
MM (emballages + JRM)	**1 274**	**45,35**	1 287	46,31	1 301	46,82	1 291	47,66	1 307	48,63
Verre	**891**	**31,72**	918	33,05	865	31,15	855	31,56	841	31,31
Déchets apportés en déchetteries	**10 038**	**357,36**	10 099	363,55	10 365	373,12	10 773	397,70	9 880	367,85
TOTAL	**17 442**	**620,97**	**17 579**	**632,81**	**17 732**	**638,34**	**18 093**	**667,94**	**17 276**	**643,18**

II.4 - *Evolution des tonnages des déchets collectés*

- *Sur le territoire*

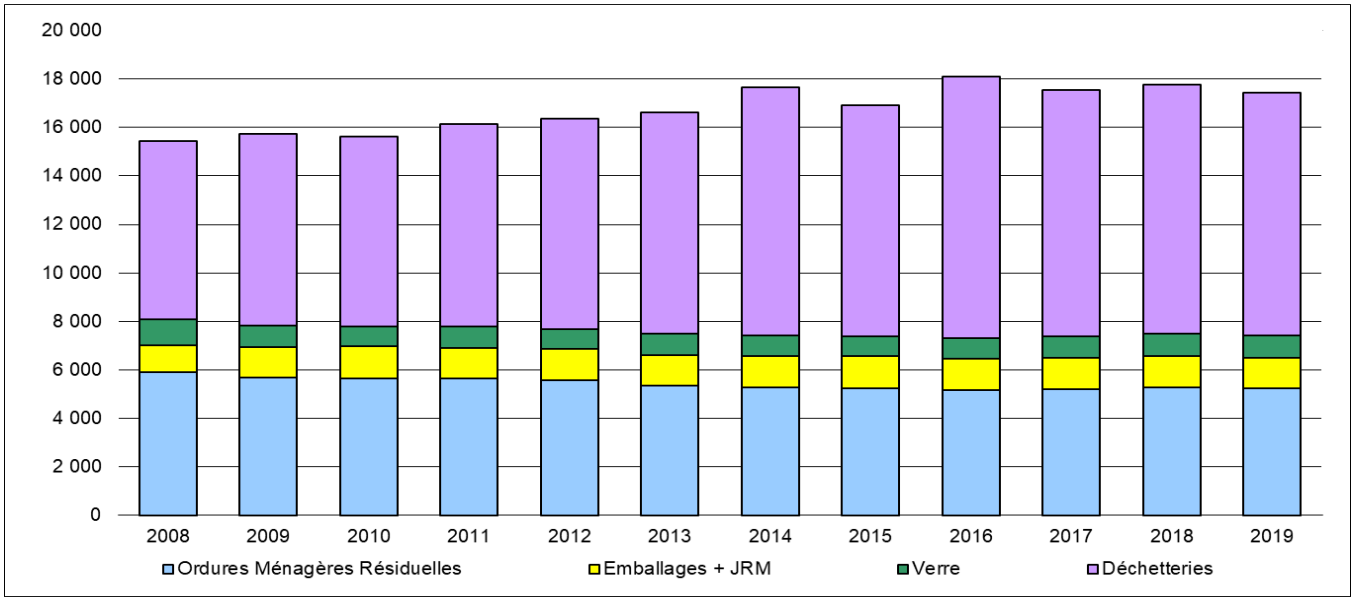

- *Comparaison aux données nationales et aux recommandations du Grenelle.*

Kg/hab/an	OMR	EJRM	Verre	Déchetterie	Total
Moyennes Nationales*	226	48	37	239	550
SIRTOMRA	186.54	45.35	31.72	357.26	620.87
Ecart	- 39.46	- 2.65	- 5.28	+ 118.26	+ 70.87

*données ADEME

OMR Le tonnage des ordures ménagères continue de décroître.

EJRM Le résultat se dégrade suite à une moins bonne qualité du tri et donc l'augmentation des refus.

VERRE Après une bonne année 2018 le tonnage de verre retrouve la valeur moyenne des années passées. Des efforts sont à faire dans ce domaine.

DECHETTERIE Les chiffres sont stables dans une valeur nettement supérieure à la moyenne de la strate.

II.5 - *Flux des déchets/ Modes de traitement*

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Kg/hab	Destination des déchets collectés
OMR	PàP	5 240	187	CVE de Pithiviers (incinération)
Verre	AV	891	32	Recycleurs divers (SGE)
Emballages+Journaux	PàP et AV	1 274	45	Centre de tri de Pithiviers/Recyclage
Déchets verts	Déchetteries	2 629	94	compostage
Gravats	Déchetteries	2 651	94	CET III de Dadonville/enfouissement
Tout venant	Déchetteries	1 797	64	Enfouissement ou tri
Tout venant incinerable	Déchetteries	1 086	39	CVE de Pithiviers (incinération)
Ferraille	Déchetteries	437	16	Recyclage
Bois	Déchetteries	59	4	Recyclage
Eco Mobilier	Déchetteries	601	21	Recyclage
Cartons	Déchetteries	288	10	Recyclage
Cartouches d'encre	Déchetteries	0,5	0,02	Recyclage/incinération
Dosettes Nespresso	Déchetteries	1,8	0,06	Recyclage
Lampes, néons, tubes	Déchetteries	2	0,07	Recyclage
Piles	Déchetteries	3	0,11	Recyclage
Huiles de vidange	Déchetteries	23	0,82	Recyclage
Huiles de cuisine	Déchetteries	2	0,07	Recyclage
Batteries	Déchetteries	1,3	0,05	Recyclage
DEEE	Déchetteries	288	10	Recyclage
TLC (textiles)	AV	115	4	Réutilisation, recyclage
Autres DDM	Déchetteries	54	1,92	Recyclage ou élimination selon nature
TOTAL		17 442	620,97	

II.6 - *Modes de valorisation*

340 tonnes de la collecte sélective passées sur le tapis de tri étant des « refus » ont finalement été incinérées.

Mode de traitement	Tonnage (t)	Tonnage /hab	Pourcentage
Valorisation énergétique (incinération)	6 720	239	38,53%
Recyclage	3 645	130	20,90%
Compostage	2 629	94	15,07%
Elimination (enfouissement,…)	4 448	158	25,50%

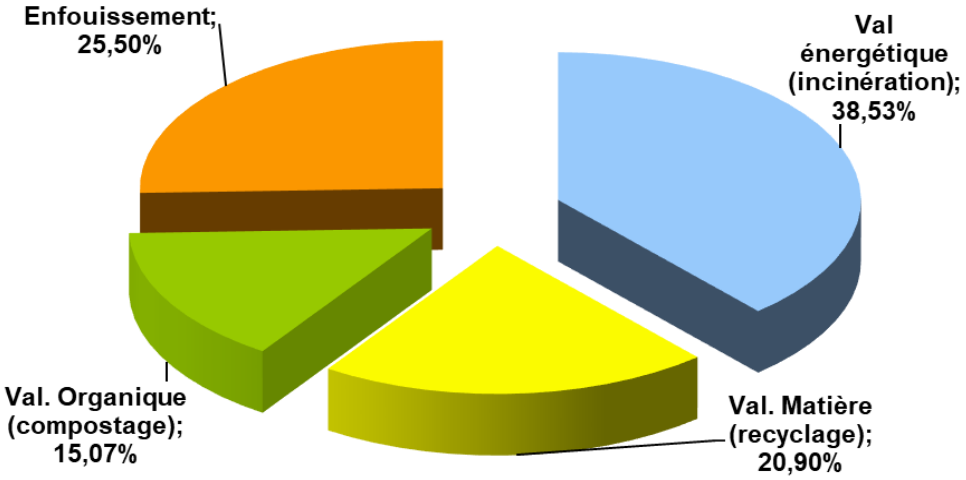

100 % des déchets collectés en porte à porte et points d'apports volontaires sont valorisés.
55.69 % des déchets apportés en déchetteries sont valorisés.

Le taux global de valorisation est de 74.50 % contre 73.34 % en 2018.

II – ORGANISATION DU SERVICE

II.7- Installations de traitement et localisation du syndicat de traitement

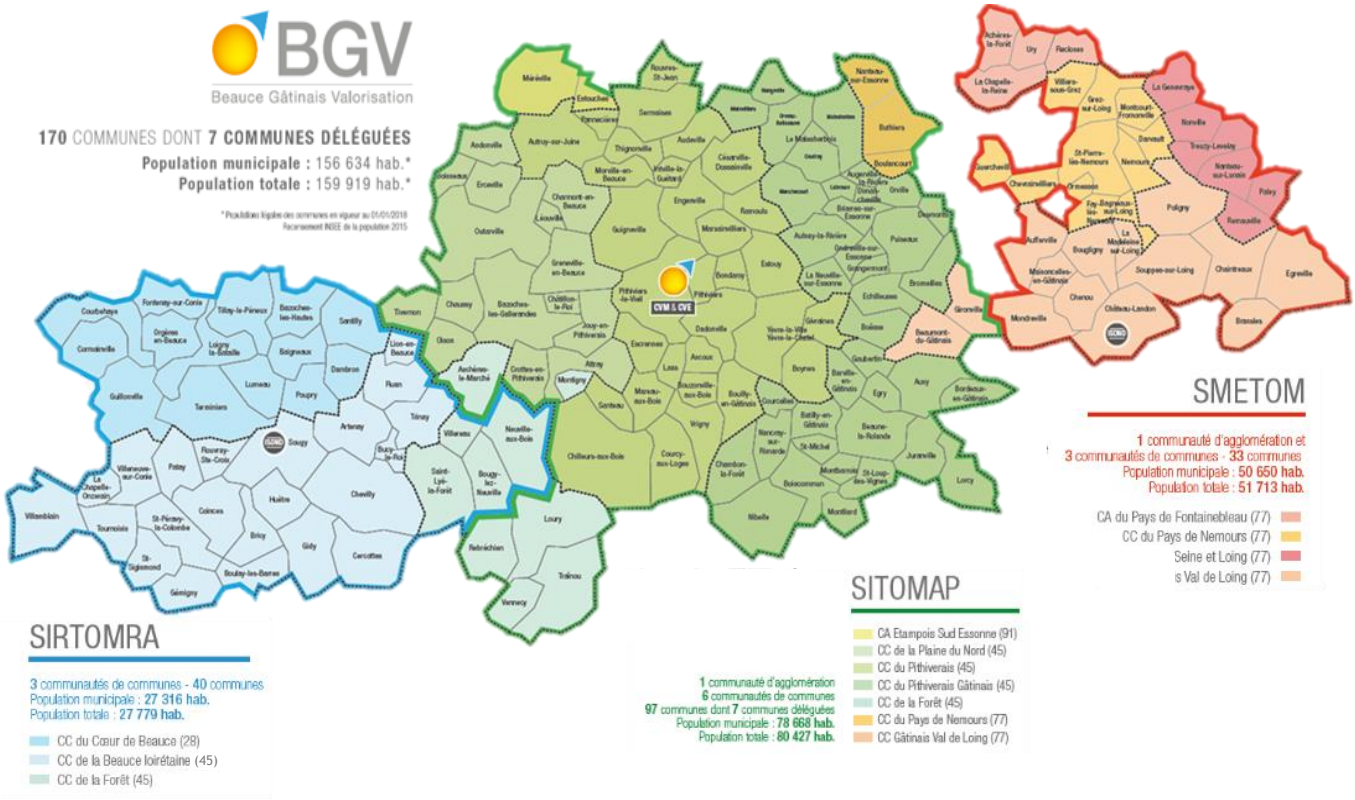

Le syndicat de traitement Beauce Gâtinais Valorisation (BGV) regroupe le territoire des trois syndicats de collecte : SMETOM, SITOMAP et SIRTOMRA. Installé à Pithiviers, il s'est doté d'un outil de traitement appelé BEGEVAL, composé :

- d'un centre de valorisation matières qui trie les emballages issus de la collecte sélective, les journaux-magazines et les cartons de déchetteries,
- d'un centre de valorisation énergétique qui incinère les ordures ménagères résiduelles (OMR) et le tout-venant incinérable des déchetteries ainsi que les refus du centre de tri.

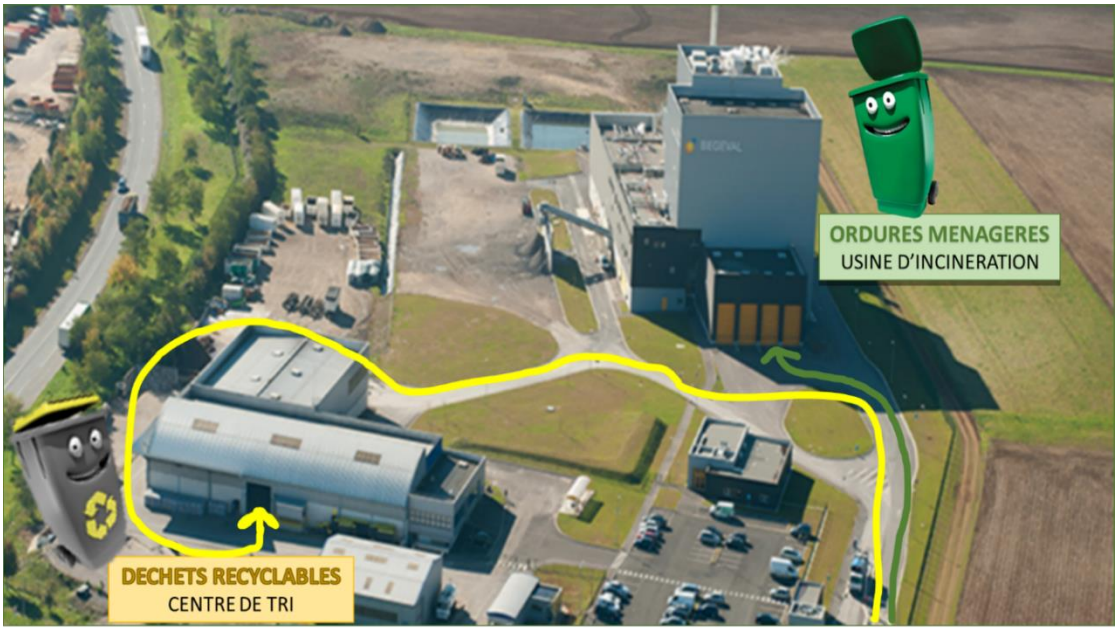

II – ORGANISATION DU SERVICE

II.8 - Erreurs de tri « Refus de tri de la collecte sélective »

Depuis le 1er janvier 2009, douze caractérisations minimum sont faites chaque année sur les emballages ménagers livrés au centre de tri.

Méthode de caractérisation

Un échantillon d'au moins 40 kilogrammes de déchets de la collecte sélective livrée par le SIRTOMRA est prélevé dès l'arrivée de la benne de collecte au centre de tri, puis trié par type de matériau. Chacun est pesé afin de déterminer sa proportion dans l'échantillon.
Ces valeurs sont appliquées mensuellement aux tonnages apportés afin de répartir équitablement les matériaux revendus entre les trois syndicats de collecte.
Les erreurs de tri, séparées et quantifiées, constituent le **refus de tri**, exprimé en pourcentage du poids total collecté.
A noter que le refus de tri « compte double » (facturé une fois au tri et une fois à l'incinération).
En 2019, les refus de tri sont de 340 tonnes ce qui représente une dépense supplémentaire de 66 300 euros.

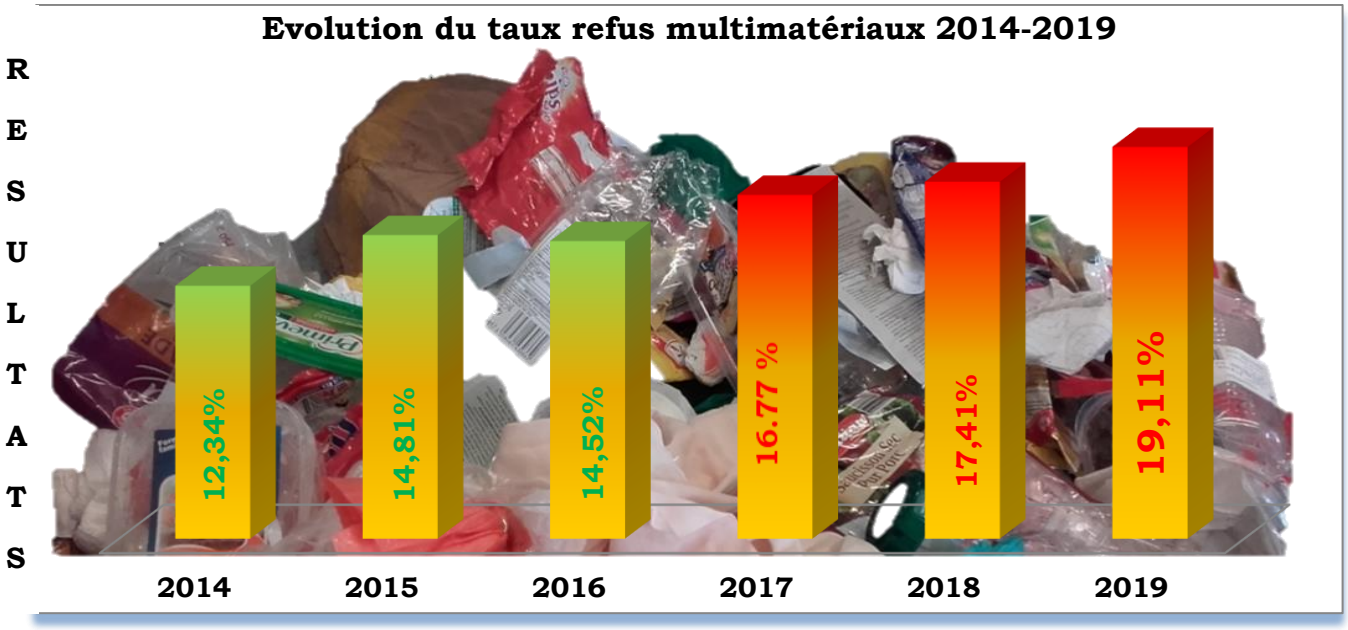

La qualité du tri s'est dégradée pour la troisième année consécutive suivant la tendance générale du centre de tri. Il faut retrouver le bon geste du tri pour atteindre l'objectif du taux refus fixé par CITEO soit 15% pour les territoires semi-ruraux à ruraux qui correspondent au notre.

III – COUT DU SERVICE

III.1 – *Principales prestations rémunérées à des entreprises*

Nature de prestation	Nom de l'entreprise	Type et durée du contrat	Échéance	Montant annuel (K€ HT)	Evolution 2019/2018
Collecte en porte à porte OM et multimatériaux	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	31/03/2020	752,29	+ 2,61 %
Collecte et transfert verre (Chaingy)	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	31/03/2020	36,16	- 1,31%
Exploitation déchetteries	Véolia propreté	MP 5 + 2 ans	28/02/2022 à 2024	701,74	- 3,23%
Collecte et traitement DMS	Triadis, BS Environnement	Contrat 1 an	31/12/2019	26,09	+32,7 %
TOTAL				**1 516,28**	**+ 0,11 %**
Entretien et analyses quai de transfert de Sougy	Seror, Eurofins, Pescheteau Paysages	Contrat 1 an	31/12/2019	6,29	Montant remboursé par BGV

III.2– *Principaux investissements réalisés par le SIRTOMRA*

Nature de prestation	Nom de l'entreprise	Montant annuel (K€ HT)
Achat bacs roulants CS	SULO France	22,39
Onduleur	PROMOSOFT	0,09
Logiciel berger Levrault et Milord	SEGILOG	1,23
Autocollants pour bacs sélectifs	IMAGE 'IN	0,96
TOTAL		**24,67**

III.3 – *Participation au syndicat de traitement (BGV)*

Participation 2019 K€ HT	Reversement du trop-versé 2019 K€ HT	Charge 2019 K€ HT
1 625,05	195,03	1 430,02

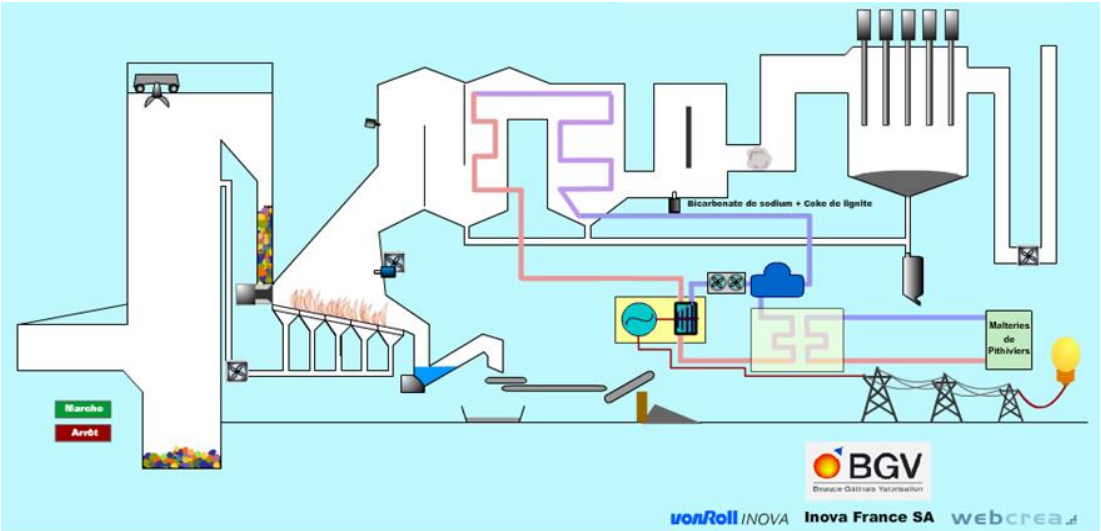

III.4 – *Indicateurs économiques*

Les investissements, les amortissements et autres opérations d'ordre ne sont pas pris en compte dans ces calculs de coût d'exécution du service. Cependant, les sommes correspondantes font partie du budget et doivent être immobilisées.

Indicateurs économiques du SIRTOMRA	2019		2018		2017	
	K€ / HT	€/hab.	K€ / HT	€/hab.	K€ / HT	€/hab.
Somme des charges	3 138,28	111,73	3099,03	111,56	3 021,71	108,78
Recettes industrielles	- 255,03	9,08	- 224,46	8,08	- 211,94	7,63
Coût technique	= 2 883,25	102,65	2 874,57	103,48	= 2 809,77	101,15
Soutiens *	- 290,53	10,34	- 375,59	13,52	- 376,40	13,55
Coût partagé	= 2 592,72	92,30	2 498,98	89,96	= 2 433,37	87,60
Subventions	- 0,00	0,00	- 0,00	0,00	- 0,00	0,00
Coût aidé	= 2 592,72	92,30	2 498,98	89,96	= 2 433,37	87,60
TEOM	3 121,20	111,12	2 890,00	104,04	2 809,40	101,13

En 2019 : 28 089 habitants **En 2017 : 27 779 habitants** **En 2016 : 27 088 habitants** **En 2015-2014 : 26 859 habitants**

***** Le liquidatif 2018 de CITEO pour 111 000 euros n'a été versé qu'en 2020 ce qui ramènerait le coût aidé à 2 481.72 K€ et à 88.35 €/ habitant.

Les recettes industrielles comprennent :
- La facturation des professionnels en déchetterie,
- La vente de ferrailles de déchetterie,

NB : *La revente des matériaux de recyclage est déduite du coût d'exploitation du CVM appelé par BGV.*

Les soutiens sont constitués : des versements perçus pour les performances de tri et les efforts de communication de la part de :
- CITEO (ex Eco-Emballages et Eco-Folio),
- Eco-Mobilier,
- Eco-DDS
- Eco-TLC,
- OCAD3E,
- QUATRA.

5 – *Evolution du coût de la TEOM*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BASES	19 233 175	20 250 192	21 160 716	20 580 001	21 156 150	23 034 719
PRODUITS ATTENDUS	2 890 000	2 850 000	2 875 000	2 820 000	2 890 000	3 121 204
TAUX TEOM	15,02%	14,07%	13,59%	13,70%	13,66%	13,55%

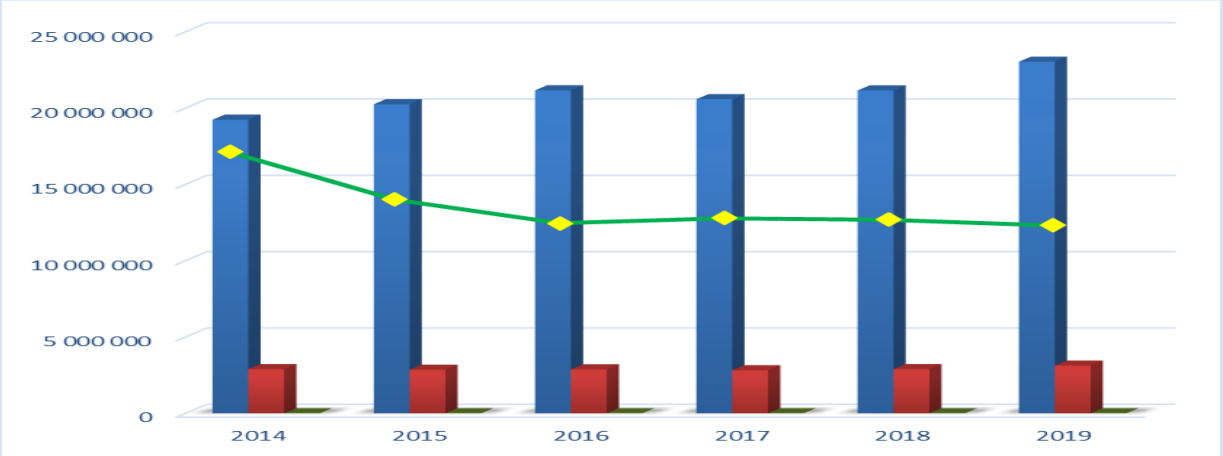

IV – COMMUNICATION

IV-1 Public scolaire, grand public

Le jeune public

Des animations sur les thèmes du tri, du compostage et de la réduction des déchets ont eu lieu dans différents établissements scolaires et centre de loisirs du territoire :

- 395 enfants de la maternelle au CM2 ont été sensibilisés : Saint-Péravy-la-Colombe, Patay, Boulay-les-Barres, Terminiers et Saint-Lyé-la-Forêt.
- 68 enfants du centre de loisirs de Neuville-aux-Bois.
- 30 élèves du collège de Patay pour l'accompagnement des Eco-délégués.

Nombre d'enfants sensibilisés depuis 2016

2016	2017	2018	2019	Total
704	682	374	493	2 253

Le grand public

A la demande de l'entreprise Servier située à Gidy nous avons sensibilisé les employés à la réduction des déchets dans le cadre de la semaine de la prévention des déchets organisée par l'ADEME. Un stand, des panneaux d'informations, une vidéo sur le centre de tri de Pithiviers étaient accessibles pendant la pause méridienne. Ce moment d'échange a été un franc succès, 90 personnes sont venues s'informer sur le compostage, l'achat en vrac et tout autre moyens pour réduire les déchets.

IV – COMMUNICATION

Prêt de matériel

- Les totems de tri et les portes sacs ont eu de nouveau du succès et ont été prêtés gratuitement lors de 18 évènements :

Sportifs : tournoi de basket et compétition de tir à l'arc.

Festifs : portes ouvertes de l'Armée du salut d'Artenay, fêtes communales de Neuville aux Bois, Sougy et Terminiers, brocantes du quartier des Proulaines de Neuville-aux-Bois et du comité des fêtes de Bougy-Lez-Neuville, kermesse des écoles Carl Norac et St Joseph à Neuville-aux-Bois, de l'école d'Orgères-en-Beauce…

Un dispositif de tri a été installé pendant deux mois à la piscine Aquanova de Neuville-aux-Bois appartenant à la Communauté de Communes de la Forêt.

Opération nettoyons la nature

- Du matériel de nettoyage (sacs poubelles, gants et gilets jaunes) a été fourni à l'APENO afin de ramasser les déchets de la commune de Saint-Lyé-la-Forêt.

Site internet

Depuis 2015 le SIRTOMRA s'est doté d'un nouveau site internet plus moderne et accessible pour les usagers. Au fil des années de plus en plus de visites sont enregistrées, 9000 pour 2019 (6700 en 2018). Mis à jour en temps réel il permet de transmettre rapidement des informations sur les déchetteries, la collecte ou les consignes de tri.

V – MESURES DE PREVENTION

Les collectivités et établissements publics en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers doivent prendre des mesures pour prévenir les risques des opérations d'élimination des déchets ménagers sur la santé de l'homme et sur l'environnement. Il est aussi de leur devoir de prévenir la production des déchets : prévention quantitative et qualitative.

V.1- Mesures de prévention / risques sur la santé

- Collecte des DASRI (piquants/coupants) dans les quatre déchetteries avec la filière DASTRI.
- Collecte des déchets dangereux spécifiques par la filière ECO-DDS
- Aménagement avec les communes, des circuits de collecte pour améliorer la sécurité des ripeurs et respecter la recommandation de la CRAM et le code du travail.
- Le CVE de Pithiviers incinère (entre autres) les ordures ménagères du SIRTOMRA. Il respecte très largement les normes européennes d'émissions (rejets gazeux, liquides et solides). Les eaux industrielles sont en circuit fermé. La chaleur produite est valorisée par co-génération (vente de vapeur et d'électricité).
  Les autres mesures de prévention du syndicat de traitement figurent au rapport annuel de BGV.

V.2- Mesures de réduction des déchets (quantité et nocivité)

- Animations en milieu scolaire sur le recyclage (Rouletaboule, atelier de fabrication de papier recyclé), et le compostage des déchets fermentescibles.
- Intervention de l'association « Loiret Nature Environnement en milieu scolaire sur le thème du papier recyclé. **8 interventions en 2019.**
- Animations de promotion de la réduction des déchets à la source.
- Subvention versée aux particuliers à l'achat de composteurs pour favoriser le traitement à domicile des déchets fermentescibles et réduire ainsi les quantités de déchets à collecter et incinérer. **24 subventions versées en 2019**, (812 depuis le début de l'opération en 2008).
- Signature d'une convention avec Eco-TLC et d'un contrat avec le Relais pour la collecte des textiles, linge et chaussures.
- Signature d'un contrat avec Eco-Mobilier pour la collecte des éléments d'ameublement.
- Création d'un Roll-Up les 3R : Recycler, Réutiliser, Réduire
- Diverses actions de sensibilisation des usagers à la collecte sélective.
- Bennes de collecte loguées :

Trier c'est préserver

ARTENAY - NEUVILLE - ORGERES - PATAY

SIRTOMRA

Jeter c'est gâcher

VI – TABLEAU DE BORD DE SYNTHESE

VI.1 *Caractéristiques du syndicat de collecte*

- **Nom** : SIRTOMRA (**S**yndicat **I**ntercommunal mixte de **R**amassage et **T**raitement des **O**rdures **M**énagères de la **R**égion d'**A**rtenay)
- **Compétences** : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Le traitement est délégué à BGV.
- **Nombre de communes** : 40 (dont 3 communautés de communes)
- **Population desservie** : 28 089 habitants (INSEE 2017)

VI.2 - *Indicateurs techniques sur les opérations de collecte*

Mode de gestion du service de collecte	Prestation	
Fréquence totale des collectes par semaine	1	
	2019	évolution /2018
Tonnage total de déchets collectés (PAP+AV + déchetteries)	17 442	- 1,82 %
Ratio par habitant de déchets collectés (Kg/hab.)	621	- 2,82%
Ratio par habitant d'ordures ménagères résiduelles collectés kg/hab	186,54	-1,82%
Ratio par habitant d'emballages et journaux collectés (hors verre)	45,35	-2,05 %
Taux de refus	19,11%	+ 1,70 points
Nombre d'habitants par déchetterie	7 022	+ 77 habitants
Ratio par habitant de déchets apportés en déchetterie kg/hab	357	- 3,51%
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	74,98%	+1,64 points
Mode principal de traitement des déchets ménagers	Incinération	

Source Insee 2017 : 28 089 habitants

VI.3 - *Indicateurs économiques*

Pour les indicateurs relatifs au seul traitement, se référer au rapport annuel de BGV.

Indicateurs économiques du SIRTOMRA	**2019**		2018		2017	
	K€ / HT	€/hab.	K€ / HT	€/hab.	K€ / HT	€/hab.
Somme des charges	3 138,28	111,73	3099,03	111,56	3 021,71	108,78
Recettes industrielles	- 255,03	9,08	- 224,46	8,08	- 211,94	7,63
Coût technique	= 2 883,25	102,65	2 874,57	103,48	= 2 809,77	101,15
Soutiens *	- 290,53	10,34	- 375,59	13,52	- 376,40	13,55
Coût partagé	= 2 592,72	92,30	2 498,98	89,96	= 2 433,37	87,60
Subventions	- 0,00	0,00	- 0,00	0,00	- 0,00	0,00
Coût aidé	= 2 592,72	92,30	2 498,98	89,96	= 2 433,37	87,60
TEOM	3 121,20	111,12	2 890,00	104,04	2 809,40	101,13

En 2019 : 28 089 habitants **En 2017 : 27 779 habitants** **En 2016 : 27 088 habitants** **En 2015-2014 : 26 859 habitants**

***** Le liquidatif 2018 de CITEO pour 111 000 euros n'a été versé qu'en 2020 ce qui ramènerait le coût aidé à 2 481.72 K€ et à 88.35 €/ habitant.

LEXIQUE

AV	Apport Volontaire
C2; C1; C0,5	Traduit la fréquence de collecte : C2 = 2 fois par semaine, C1 = une fois par semaine, C0,5 = une fois par quinzaine,
CCBL	Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine
CCCB	Communauté de Communes Cœur de Beauce
CCF	Communauté de Communes de la Forêt
CG	Conseil Général
CS	Collecte Sélective
CVE	Centre de Valorisation Energétique (usine d'incinération avec valorisation énergétique - électricité ou vapeur)
CVM	Centre de Valorisation Matière (centre de tri des déchets recyclables)
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DDM	Déchets Dangereux des Ménages
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
EE	Eco-Emballages] Citeo depuis 2017
EF	Eco-Folio]
EJRM	Emballages Journaux Revues Magazines
JRM	Journaux, Revues, Magazines
MM	Multi Matériaux (collecte des emballages recyclables hors verre et des journaux, papiers dans le même bac)
MP	Marché Public
OCAD3E	Organisme Chargé de l'Organisation de la Collecte des DEEE
OM	Ordures Ménagères
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	Porte à Porte
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Communauté de Commune de la Beauce Loirétaine				
Commune	**Titulaires**		**Suppléants**	
Artenay	M. Gudin	Mme Soubieux	Mme Billiard	M. Vaury
Boulay les Barres	M. Piedallu	Mme Lamy	M. Fuhrer	M. Guillon
Bricy	M. Aubert	M. Picault	M. Perdereau LR	M. Roblin
Bucy le Roi	Mme Lepage-Karadjian	M. Nodimar	M. Ferreira	M. Greffin
Cercottes	M. Savouré-Lejeune	M. Léger	M. Loiseau	M. Gaullier
Chevilly	M. Texier	M. Jolliet	Mme Goulard	M. Ravaux
Coinces	M. Della Monica	M. Hurault	M. Brunel	Mme Masson
Gemigny	M. Caillard	M. Pinsard	M. Leconte	M. Beurienne
Gidy	Mme Fouchet	M. Perron	M. Buisson	M. Perdereau B
Huêtre	M. Perdereau P	M. Charpentier	M. Bracquemond D	M. Bracquemond T
La Chapelle Onzerain	M. Moreau	Mme Le Gall	M. Chavigny	M. Richer
Lion en Beauce	Mme Bliard	M. Fauchet	M. Dupré	M. Popot
Patay	Mme Rozier	Mme Sevestre	M. Voisin	M. Vellard
Rouvray Sainte Croix	M. Llopis		Mme Alves	M. Ticot S
Ruan	M. Vannier	Mlle Sevin	M. Morise	M. Vappereau
Sougy	M. Pouradier	M. Sevin	M. Billard	M. Fesneau
St Péravy la Colombe	M. Pelé	M. Barrault	M. Dousset	Mme Laine
Saint Sigismond	Mme Sallé	M. Pellé	M. Soupiron	M. Sevin
Tournoisis	M. Debrée	M. Louis	M. Jeffray	M. Martin
Trinay	Mme Pecheux	Mme Guidez	M. Mesland	M. Beaufort
Villamblain	M. Ruyffelaere	M. Claveau	Mme Duc	M. Livi
Villeneuve sur Conie	M. Thomain	M. Dufour	M. Marcille	M. Guérin
Communauté de Communes Cœur de Beauce				
Commune	**Titulaires**		**Suppléants**	
Baigneaux	Mme Peillon	Mme Morize	M. Doisneau	Mme Le Mette
Bazoches les Hautes	M. Peigné	M. Johier	M. Haquet	M. Bretheau
Cormainville	M. Sicot	Mme Pichon	M. Legrand	Mme Moreau
Courbehaye	Mme Meyer	Mme Dauvergne	M. Leveillard	M. Crosnier D
Dambron	M. Boucher B	Mme Denizet	Mme Pasquet	M. Boucher B
Fontenay sur Conie	M. Allais	M. Daubin	Mme Landeau	Mme Boizard
Guillonville	M. Moreau	M. Hardy	M. Le Poul	M. Chamard
Loigny la Bataille	M. Roger	M. Hudebine	Mme Brousseau	M. Pescheteau
Lumeau	M. Bracquemond J	M. Richard	M. Chenu	M. Le Callonnec
Orgères en Beauce	M. Hudebine	M. Legourd	M. Bourgeois	M. Bourgevin T
Poupry	Mme Menard	Mme Santos Afonso	Mme Richard	M. Coculet
Santilly	M. Lachaume	M. Moreau	M. Poisson	Mme Pilot
Terminiers	M. Perdereau D	Mme Huguet	M. Foiret	M. Léger
Tillay le Péneux	Mme Sevestre	M. Doublier	Mme Lallemant	M. Pommier
Communauté de Communes de la Forêt				
Commune	**Titulaires**		**Suppléants**	
Bougy lez Neuville	Mme Marois	M. Paty	M. Dufour	Mme Vincenot
Neuville aux Bois	M. Albert	M. Macé	M. Aubailly	M. Hardouin
Saint Lyé la Forêt	Mme Beaud'huy	Mme Launay	Mme Echard-Lisa	Mme Favier
Villereau	M. Ibanez	**M. Richard**	M. Camus	M. Toma

Editeur : SIRTOMRA
Directeur de publication : Jean-Louis RICHARD
Dépôt légal : septembre 2020
Imprimé par Images'IN – Neuville Aux Bois